



Separation des bien et pension

Par **celunimi**, le **07/10/2008** à **20:27**

Bonjour,
Mon mari a l'intention de divorcer. Il me lance lors de nos discussions qu'étant marié sur le régime de la communauté, il mettra notre maison en vente et que la moitié devra lui revenir.
De plus, il dit qu'il ne me devra aucune pension ni pour nos 25 ans de mariage ni pour notre fils handicapé dont je suis la tutrice.
Voilà ma situation!
Ce que mon mari ne sait pas c'est que c'est mon autre fils qui a payé la moitié du crédit de notre maison (papier à l'appui) et non nous. Donc d'un point de vue extérieur: la maison appartient en partie à mon fils, je pense.
Je voudrais donc savoir si tout ce que mon mari dit est juste? Pension? Maison?
Je vous remercie par avance pour votre réponse.
C.

Par **Visiteur**, le **07/10/2008** à **21:25**

Pour mettre la maison en vente sans votre accord, il faut d'abord que vous soyez divorcés, ensuite, qu'il lance une procédure de licitation-partage, ce sera très long tout ça.. et comme le marché commence déjà à manquer d'acheteurs..!
En ce qui concerne votre fils, il ne suffit pas qu'il ait des justificatifs, sur le papier, il n'est pas propriétaire.
Il faudra un jugement qui lui accorde cette reconnaissance.
Quel genre de papier a-t-il pour prouver le prêt qu'il vous a fait?